

Séance spéciale pour célébrer la
Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

[DÉCLARATION DU PRÉSIDENT]

Mesdames et Messieurs les Représentants,

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, nous nous réunissons une fois de plus pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et pour réaffirmer à appliquer pleinement la résolution 181, adoptée il y 72 ans, le 29 novembre 1947, lorsque l'Assemblée générale a décidé de partager la Palestine sous mandat en deux États souverains voisins.

Toutefois, malgré cette résolution, un seul État a vu le jour tandis que l'autre n'a toujours pas accédé à la pleine indépendance et à la souveraineté. Il est décourageant que nous ayons encore à nous réunir chaque année pour rappeler au monde entier que les Nations Unies peinent toujours à faire de leur promesse une réalité.

Voilà 52 ans que le peuple palestinien subit une occupation illégale qui bafoue son droit inaliénable à l'autodétermination, au statut d'État et à l'indépendance, et que des millions de Palestiniens subissent la dépossession

et l'exil alors que le droit au retour des réfugiés palestiniens leur est constamment dénié.

En Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, l'expansion des colonies israéliennes se poursuit sans relâche, au mépris du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. La puissance occupante doit cesser toutes les activités de peuplement illégales conformément à ses obligations juridiques en vertu du droit international, notamment de la 4^{ème} Convention de Genève et les résolutions pertinentes. Les États Membres aussi sont tenus de se conformer au paragraphe 5 du dispositif de la résolution 2334, qui leur impose de faire une distinction, dans leurs échanges, entre Israël et le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, comme l'a récemment réaffirmé la Cour de justice de l'Union européenne. A ce propos, ils doivent redoubler d'efforts, en tant que Parties à la 4^{ème} Convention de Genève, pour assurer le respect de la Convention en toutes circonstances dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Ces derniers temps, les responsables politiques israéliens ont déclaré ouvertement leur intention d'annexer le territoire palestinien occupé. Pendant ce temps, des familles palestiniennes entières voient leurs maisons démolies et leurs vies paralysées par les restrictions à la liberté de circulation sur leur propre terre, imposées au moyen d'un usage excessif de la force, y compris la force meurtrière, et y compris contre les enfants.

La communauté internationale doit s'opposer fermement à cette entreprise, qui est contraire au droit international et en violation des résolutions pertinentes des Nations Unies.

De même Gaza est soumise depuis 12 ans à un blocus illégal dans des conditions humanitaires catastrophiques qui accablent ses habitants et asphyxient sa croissance économique, ce qui conduit des centaines de jeunes Palestiniennes et Palestiniens à protester contre le déni de leurs droits fondamentaux et le désespoir croissant, à la barrière avec Israël, où beaucoup trouvent la mort, les forces d'occupation continuant de tirer à balles réelles contre des manifestants civils non armés. Les Palestiniens et Palestiniennes de Gaza vivent au milieu de bâtiments détruits.

Ce sont autant de rappels des trop nombreux conflits qu'ils ont endurés, comme celui dont ils ont été témoins il y a quelques semaines seulement. Ce cycle insensé de violence doit cesser. Nous appelons toutes les Parties à mettre fin à toutes les formes d'incitation, de provocation et de violence contre les civils, y compris les femmes et les enfants, et à faire preuve de la plus grande retenue.

Il est important que le récent cessez-le-feu conclu entre Israël et le Jihad islamique soit respecté afin de protéger la vie des populations civiles. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Égypte et l'ONU pour rétablir le calme et promouvoir la réconciliation palestinienne.

En cette Journée de solidarité, nous avons également une pensée pour les réfugiés palestiniens qui souhaitent rentrer chez eux un jour. C'est leur droit, un droit consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution 194 (III) et dans des dizaines d'autres résolutions ultérieures.

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à exprimer la satisfaction du Comité pour le vote qui a eu lieu le 15 novembre dernier, à une écrasante majorité, en faveur du renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA). Il faut y voir une nouvelle marque de soutien retentissante pour l'action vitale de l'Office, ainsi qu'une preuve de solidarité envers les réfugiés de Palestine.

Ce vote est venu reconnaître l'importance des services essentiels que fournit l'UNRWA à 5,3 millions de réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans le Territoire palestinien occupé, en contribuant par là même à leur développement, à leur protection et à la stabilité dans la région. C'est aussi un message clair en faveur du multilatéralisme.

Par ailleurs, une résolution juste de la question du statut de Jérusalem, en tant que question relative au statut final, doit garantir le respect de la ville qui est le lieu de coexistence des trois religions monothéistes, et assurer la protection du statu quo historique sur les lieux saints.

Mesdames et Messieurs,

Le peuple palestinien n'attend pas seulement des marques de sympathie face à son sort et de la solidarité pour sa juste cause. Il doit pouvoir compter sur un franc soutien et des perspectives politiques crédibles afin d'obtenir l'indépendance de son État. Il a besoin de véritables partenaires, qui sont prêts à réellement mettre en œuvre ce que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont demandé à maintes reprises depuis l'adoption de la résolution 181 et qui sont également prêts à soutenir la réalisation de ses droits inaliénables.

Nous ne devons pas oublier qu'en dépit des conflits, de la profonde méfiance entre les parties, des mesures unilatérales qui ne sont d'aucune aide et du non-respect des résolutions pertinentes des organes de l'ONU et du droit international, notre objectif reste le même : celui d'une solution juste et durable de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine.

Le respect des droits de la personne et de la dignité humaine et notre quête de justice pour permettre au peuple palestinien de jouir de ces mêmes droits découlent de notre foi inébranlable dans les principes de la Charte des Nations Unies.

De nombreuses voix se sont élevées à travers le temps et de nombreux pays ont dénoncé cette injustice historique, preuve de la profondeur de cette solidarité et de sa portée universelle. C'est précisément comme expression de cette responsabilité collective que notre Comité a été créé il y a plus de 40 ans par l'Assemblée générale.

Nous continuerons de nous acquitter du mandat du Comité et nous ne laisserons jamais la question palestinienne tomber dans l'oubli tant que ne seront pas pleinement réalisés les droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple palestinien, selon la solution de deux États voisins vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Malgré tous les vents contraires, ce jour viendra, et nous célébrerons alors la réalisation d'une paix juste dans l'intérêt des Palestiniens et de tous les peuples de la région.

Je vous remercie.